



**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire** du conseil municipal local tenue le **lundi 5 juin 2023** à la salle municipale de Saint-Gabriel-de-Valcartier conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

Mairesse suppléante: Shelley MacDougall  
Conseillers : Maureen Bédard  
Raymond Bureau  
David Hogan  
Thomas Lavalée  
Dorothy Noël

Absence : Brent Montgomery, maire

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse suppléante, Shelley MacDougall.

Également présents :  
Directrice générale et  
greffière-trésorière : Heidi Lafrance  
Directeur du Service des travaux  
publics : Alec Montpas  
Inspecteur municipal : Stacy Gagné  
Inspectrice en environnement : Karine Dumouchel

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

À 19 h 30, Mme la Mairesse suppléante déclare l'ouverture de la séance.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

01-06-23

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous avec l'ajout des points suivants :

« **7.5 Résolution adressée au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD) concernant l'élargissement de la chaussée sur une portion du boulevard Valcartier (Rte 371) dans une vision de mobilité durable et de sécurité des piétons et des cyclistes** »

« **7.6 Résolution adressée au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD) concernant une étude et recherche de solutions pour le passage à piétons devant le Village Vacances Valcartier** »

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
  - 3.1. Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2023 et consultation publique
4. Période de questions
5. Correspondance générale et affaires se rapportant aux séances précédentes
  - 5.1. Demande de remboursement pour une demande de dérogation mineure – lot 5 283 355
6. Avis de motion et règlements

**7. Administration**

- 7.1. Embauche de deux journaliers saisonniers à temps plein
- 7.2. Embauche d'un surveillant pour le Centre Physik
- 7.3. Approbation de la liste des employés d'été
- 7.4. Résolution - Acceptabilité et appui de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier au règlement no 101-2022 de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier dans le but d'interdire le trafic lourd sur la route des Érables

**8. Finances**

- 8.1. Comptes fournisseurs pour mai 2023
- 8.2. Faits saillants du rapport financier 2022
- 8.3. Don charitable

**9. Sécurité publique**

- 9.1. Rapport d'activités de la CAUCA pour mai 2023
- 9.2. Appel d'offres par invitation pour l'acquisition d'un véhicule neuf pour remplacer le véhicule 1230 utilisé pour les appels d'urgences médicales et les visites de prévention et demande de prix pour l'acquisition d'une boîte de camion sur mesure pour ce véhicule
- 9.3. Octroi d'un contrat pour les services d'accompagnement pour des inspections en prévention incendie pour des bâtiments de catégories 2 (risque moyen) et 3 (risque élevé)
- 9.4. Résolution pour confirmer l'intention de la Municipalité à signer une entente intermunicipale régissant les modalités d'entraide lors d'interventions incendie avec la Municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury afin d'optimiser le Schéma de couverture de risques en incendie

**10. Travaux publics et hygiène du milieu**

- 10.1. Rapport du directeur du Service des travaux publics
- 10.2. Octroi du contrat pour le déneigement du secteur privé Sommet Bleu
- 10.3. Octroi du contrat pour l'entretien hivernal des zones de réservoirs d'eau, parcs municipaux et rond-point
- 10.4. Requête relative à l'entretien de certains chemins privés ouverts au public – rue des Pins, Parcs et Sources 2023-2027
- 10.5. Octroi du contrat pour des travaux de réparation et d'entretien de l'Hôtel de Ville
- 10.6. Mise en vente de la remorque double essieux 2005
- 10.7. Résiliation de l'entente intermunicipale avec la Ville de Québec concernant la fourniture de services en matière de traitements de certaines matières résiduelles dans les installations de la Ville de Québec (résolution 111220)
- 10.8. Signature d'une nouvelle entente intermunicipale avec la Ville de Québec concernant la fourniture de services en matière de disposition de certaines matières résiduelles dans les installations de la Ville de Québec
- 10.9. Signature d'une entente intermunicipale avec la Ville de Québec concernant la fourniture des sacs pour la collecte des résidus alimentaires en vue de leur traitement au Centre de biométhanisation des matières organiques
- 10.10. Octroi du contrat pour les services de contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet de réfection du chemin Redmond 2023
- 10.11. Acquisition d'un planteur de poteaux

**11. Urbanisme et environnement**

- 11.1. Rapport des permis délivrés pour mai 2023
- 11.2. Rapport de l'inspecteur municipal
- 11.3. Dérogation mineure – lot 6 466 159
- 11.4. Dérogation mineure – lot 6 378 061
- 11.5. Adoption de la Politique de tournage cinématographique ou publicitaire

**12. Loisirs, culture et vie communautaire**

- 12.1. Rapport de la directrice du Service des sports et loisirs
- 12.2. Octroi du contrat pour le transport du camp de jour
- 12.3. Programme d'aide financière aux marchés publics 2023 – Entente sectorielle – Développement des activités agricoles et agroalimentaires de la Capitale-Nationale et de Lévis 2023-2025
- 12.4. Programme d'aide financière en culture – « Animation Marchés Publics 2023 », « Les jeudis en folie! » et la « Fête familiale 2023 »

**13. MRC et dossiers régionaux****14. Affaires diverses****15. Levée de la séance****3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

---

02-06-23

**3.1 Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2023 et consultation publique**

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter et de signer le procès-verbal du 1<sup>er</sup> mai 2023.

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Conformément à l'article 150 du *Code municipal du Québec*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

La mairesse suppléante Shelley MacDougall invite les citoyens présents à poser des questions sur les sujets qui les intéressent.

**5. CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET AFFAIRES SE RAPPORTANT AUX SÉANCES PRÉCÉDENTES**

---

03-06-23

**5.1 Demande de remboursement pour une demande de dérogation mineure – lot 5 283 355**

En date du 16 mai 2023, Mme Manon Audet pour Location au Chant de la Rivière demande un remboursement pour un dossier de dérogation mineure pour une demande déposée en mai 2023 puisqu'elle juge que cette demande fait suite à une autre demande de dérogation mineure qui avait été déposée en mars 2021, mais qui avait été refusée.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De ne pas rembourser le montant de 1 000 \$ pour la demande de dérogation mineure de mai 2023 compte tenu du nombre d'heures d'études dans ce dossier pour en arriver à une entente et une solution.

**6. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

---

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

**7. ADMINISTRATION**

---

04-06-23

**7.1. Embauche de deux journaliers saisonniers à temps plein**

ATTENDU QU'une offre d'emploi pour deux postes de journaliers saisonniers à temps plein a été distribuée dans tous les foyers de la Municipalité et diffusée sur les réseaux sociaux en avril 2023;

ATTENDU QUE 9 curriculums vitae ont été déposés et que les 3 candidats ont été rencontrés;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De procéder à l'embauche de M. Éric Turgeon et de M. David Tremblay pour les postes de journalier saisonnier à temps plein, et ce, à compter du 8 mai 2023. Ces postes sont sujets à une probation de 6 mois.

05-06-23

### **7.2 Embauche d'un surveillant pour le Centre Physik**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller David Hogan

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De procéder à l'embauche de M. Samuel Gauthier pour le poste de surveillant au Centre Physik, et ce, à compter du 5 mai 2023. Ce poste est sujet à une probation de 6 mois.

06-06-23

### **7.3 Approbation de la liste des employés d'été**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller David Hogan

APPUYÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver la liste suivante des employés d'été 2023.

Camp de jour	
Coordonnateur :	Leanka Germain
Coordonnateur camp anglais :	Erika Sheridan
Animateur spécialisé :	Naomie Arata
Animateur :	Anaïs Bouchard Brouillette
	Raphaëlle Croteau
	Sammy Bouchard
	Océane Kiopini
	Gabrielle Brochu
	Eliot McBain
	Sarah-Maude Bertrand
	Éloïse Roy
	Helena Brochu
	Ariane Dorais
	Olivier Leduc
	Constance Patenaude
	Léonie Roberge
	Raphaëlle Drouin
Aide-animateur :	Léa Sheridan
	Ludovic St-Amand
	Stella Rose Bureau

	Eva Carignan
	Stéphanie Patenaude
	Zoey Sauvé
	Lexane Nadeau
	Gabrielle Auger
Pataugeoire	
Surveillant :	Laurence Drouin
	Emmy Sheridan
Travaux publics	
Journalier étudiant :	À venir

07-06-23

**7.4 Résolution – Acceptabilité et appui de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier au règlement no 101-2022 de la Ville de Sainte-Catherine de la Jacques-Cartier dans le but d’interdire le trafic lourd sur la route des Érables**

ATTENDU QUE le 28 février 2022, par la résolution numéro 101-2022, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a adopté le règlement numéro 1574-2022 dans le but d’interdire le trafic lourd sur la route des Érables à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU QUE ce règlement a été soumis au ministère des Transports et de la Mobilité durable;

ATTENDU QUE la route des Érables est construite, en partie, sur une tourbière et est lourdement endommagée par la circulation des véhicules lourds;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier suggère que les véhicules lourds transitent par la route de la Bravoure, le boulevard Jacques-Cartier et la route de la Jacques-Cartier qui sont sous juridiction provinciale (rte 369);

ATTENDU QUE le Ministère demande une résolution d’appui de la Ville de Québec;

ATTENDU QUE la Ville de Québec demande une résolution d’appui de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier puisqu’une portion de la rte 369 se retrouve sur notre territoire (rte de la Bravoure);

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ :

D’accepter et d’appuyer la démarche de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier pour que les véhicules lourds transitent par la route de la Bravoure (rte 369) sur le territoire de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier.

08-06-23

**7.5 Résolution adressée au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD) concernant l’élargissement de la chaussée sur une portion du boulevard Valcartier (Rte 371) dans une vision de mobilité durable et de sécurité des piétons et des cyclistes**

ATTENDU QUE le conseil municipal et les citoyens de Saint-Gabriel-de-Valcartier sont concernés par la sécurité des usagers sur le boulevard Valcartier, principalement les piétons et les cyclistes;

ATTENDU QU’une rencontre avec des représentants du MTMD et l’administration municipale s’est tenue le 2 juin 2023 à l’hôtel de ville de Saint-Gabriel-de-Valcartier pour discuter de différents enjeux de sécurité sur le boulevard Valcartier (rte 371);

ATTENDU QUE des échanges ont eu lieu entre le Ministère et la Municipalité sur ce sujet depuis les débuts des années 1990 (demande d’élargissement de la route, corridor piétonnier, acquisition de terrains, déplacement du réseau d’éclairage, traverse de

piétons, etc.), mais que les solutions n'ont pas suffisamment amélioré la sécurité des usagers;

ATTENDU QUE la situation est particulièrement dangereuse, notamment lors des mois d'hiver;

ATTENDU QUE les cyclistes et les joggeurs sont de plus en plus présents sur le territoire;

ATTENDU QUE la situation de la Municipalité a changé au cours des dix dernières années et que ces changements apportent une augmentation de la circulation de véhicules, piétons et cyclistes sur la portion entre la rue McBain et le Village Vacances Valcartier :

- 2010 à 2022 : 272 permis pour de nouvelles constructions ont été délivrés sur le territoire;
- 2016 : construction de l'Hôtel Valcartier de 150 chambres et Bora Parc, Hôtel de Glace avec 45 chambres;
- 2017 : Le Pub St-Gab, hôtel champêtre au 2263, boul. Valcartier, est vendu. Les nouveaux propriétaires apportent des améliorations et il y a plus de clientèle;
- 2022 : Construction d'un Familiprix au 2240, boul. Valcartier;
- Améliorations au niveau des installations au Centre communautaire au 2215, boul. Valcartier : construction d'un parc de planche à roulette et reconstruction de la patinoire avec un toit.

ATTENDU QUE les activités récréotouristiques du Village Vacances Valcartier occasionnent un achalandage considérable sur la route 371; en été en moyenne 5 000 visiteurs par jour pouvant aller jusqu'à plus de 10 000 visiteurs, en hiver achalandage variable dû à la nature des activités, mais pouvant aller jusqu'à 10 000 visiteurs par jour;

ATTENDU QUE la Municipalité désire encourager la mobilité durable de ses citoyens et visiteurs dans un cadre sécuritaire;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller David Hogan

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec l'élargissement de la chaussée sur une portion du boulevard Valcartier (Rte 371) entre la rue McBain et le Village Vacances Valcartier dans une vision de mobilité durable et de sécurité des piétons et des cyclistes.

De faire parvenir cette résolution à la vice-première ministre du Québec et ministre des Transports et de la mobilité durable, Mme Geneviève Guilbaut, et au député de la Peltrie, M. Éric Caire.

09-06-23

#### **7.6 Résolution adressée au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD) concernant une étude et recherche de solutions pour le passage pour piétons devant le Village Vacances Valcartier**

ATTENDU QU'une rencontre avec des représentants du MTMD et l'administration municipale s'est tenue le 2 juin 2023 à l'hôtel de ville de Saint-Gabriel-de-Valcartier pour discuter de différents enjeux de sécurité sur le boulevard Valcartier (rte 371);

ATTENDU QU'il a été apporté à l'attention de la Municipalité que la signalisation à la traverse pour piétons devant le Village Vacances Valcartier (2280, boul. Valcartier) ne répond pas aux normes du Ministère;

ATTENDU QUE le Village Vacances Valcartier reçoit en moyenne 5 000 visiteurs par jour en été pouvant aller jusqu'à plus de 10 000 visiteurs par jour;

ATTENDU QUE le Village Vacances Valcartier a un achalandage variable en hiver dû à la nature des activités, mais pouvant aller jusqu'à 10 000 visiteurs par jour lorsque les trois activités sont en opération : Hôtel de Glace, Bora Parc et glissades;

ATTENDU QUE le Village Vacances possède environ 2500 espaces de stationnement, dont plus de 750 de l'autre côté du boulevard Valcartier et que ces clients doivent utiliser le passage pour piétons;

ATTENDU QUE la Municipalité requiert l'expertise du Ministère dans ce dossier;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec de procéder à une étude et recherche de solutions pour le passage pour piétons devant le Village Vacances Valcartier situé au 2280, boulevard Valcartier (rte 371) pour assurer la sécurité des piétons et des usagers de la route.

**8. FINANCES**

---

10-06-23

**8.1 Comptes fournisseurs pour le mois de mai 2023**

ATTENDU QUE la greffière-trésorière a déposé, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer du mois de mai 2023;

ATTENDU QUE les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses du mois sont disponibles, comme certifié par la greffière-trésorière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de mai 2023 totalisant la somme de 329 143,27 \$, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**8.2 Faits saillants du rapport financier 2022**

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, en cette séance ordinaire du conseil municipal du 5 juin 2023, la Mairesse suppléante fait rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022, tel que vérifié par la société de comptables professionnels agréés Lemieux Nolet S.E.N.C.R.L. Ce rapport est disponible sur le site Internet de la Municipalité.

11-06-23

**8.3 Don charitable**

***Tournoi de golf – Quebec High School Alumni Foundation:***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE participer au tournoi de golf annuel des anciens de QHS au Centre Castor sur la Base de Valcartier le 30 juin 2023. Le coût est de 150 \$ par personne.

**9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

**9.1 Rapport d'activités de la CAUCA pour mai 2023**

Un total de 23 appels a été reçu pendant le mois de mai 2023 :

8	Médical
1	Accident
7	Alarme incendie (plusieurs en entraide)
1	Fausse alarme
6	Divers (pratique sur la rivière)
0	Travaux publics – urgence

12-06-23

**9.2 Appel d'offres par invitation pour l'acquisition d'un véhicule neuf pour remplacer le véhicule 1230 utilisé pour répondre aux appels d'urgences médicales et les visites de prévention et demande de prix pour l'acquisition d'une boîte de camion sur mesure pour ce véhicule**

ATTENDU QUE le véhicule 1230 utilisé pour répondre aux appels d'urgences médicales et effectuer les visites de prévention doit être remplacé pour répondre aux nouveaux besoins de Service de sécurité incendie, notamment le service de sauvetage hors du réseau routier et le service de sauvetage nautique;

ATTENDU QUE ce projet fait partie des projets pour 2023 et que des sommes à cet effet sont prévues dans le budget 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE procéder à un appel d'offres par invitation auprès d'au moins deux fournisseurs pour l'achat d'un véhicule neuf de type camionnette.

DE procéder à une demande de prix auprès d'au moins deux fournisseurs pour l'achat d'une boîte de camion sur mesure.

13-06-23

**9.3 Octroi d'un contrat pour les services d'accompagnement pour des inspections en prévention incendie pour des bâtiments de catégories 2 (risque moyen) et de catégorie 3 (risque élevé)**

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a effectué la visite des bâtiments à risques très élevés sur son territoire au cours des derniers mois avec la compagnie PSI Expert au coût de 5 250 \$ (résolution 050323);

ATTENDU QUE le montant prévu au budget pour effectuer ces visites avait été établi à 15 000 \$;

ATTENDU QUE le directeur du Service de sécurité incendie, M. Stephen McCarthy, juge opportun de mandater la compagnie PSI Expert pour effectuer des inspections en prévention incendie pour des bâtiments de catégories 2 (risque moyen) et de catégorie 3 (risque élevé);

ATTENDU QUE le nombre d'heures estimé pour faire ces visites est de 35 heures à au taux horaire de 75 \$/h;

ATTENDU QUE le budget déjà établi le permet;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller David Hogan

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer un contrat pour des inspections en prévention incendie pour des bâtiments de risques élevés et moyens à la compagnie PSI Expert pour un montant approximatif de 2 625 \$ excluant les taxes applicables.

À noter que M. Yan Gagné, apprenti préventionniste, accompagnera le représentant de ladite compagnie pour les visites.

14-06-23

**9.4 Résolution pour confirmer l'intention de la Municipalité à signer une entente intermunicipale régissant les modalités d'entraide lors d'interventions incendie avec la Municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury afin d'optimiser le Schéma de couverture de risques**

ATTENDU QUE les directeurs des services de sécurité incendie de Saint-Gabriel-de-Valcartier et des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury travaillent à l'élaboration d'une entente intermunicipale pour régir les modalités d'entraide lors d'interventions incendie;

ATTENDU QUE le directeur du Service de sécurité incendie, M. Stephen McCarthy, demande l'autorisation de négocier les modalités de l'entente afin d'optimiser les

interventions en tenant compte des ressources disponibles et de l’endroit géographique de l’urgence;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ :

QUE la Municipalité confirme son intention de signer une entente intermunicipale régissant les modalités d’entraide lors d’interventions incendie avec la Municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury afin d’optimiser le Schéma de couverture de risques.

D’autoriser M. Stephen McCarthy, directeur du Service de sécurité incendie, à négocier les modalités de l’entente.

**10. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**

---

**10.1 Rapport du directeur du Service des travaux publics – M. Alec Montpas**

M. Alec Montpas fait un rapport verbal des activités du Service des travaux publics.

15-06-23

**10.2 Octroi du contrat pour le déneigement du secteur privé Sommet Bleu**

Un appel d’offres par invitation pour le déneigement du secteur privé Sommet Bleu a été envoyé le 9 mai 2023 à cinq (5) entrepreneurs de la Municipalité.

Un (1) entrepreneur a soumis une offre de service et celle-ci a été ouverte le 30 mai 2023 à 11 h 30 en présence de Heidi Lafrance, directrice générale, Diane Lavalée, adjointe à la direction et Mélissa Ouellet, réceptionniste. Les résultats sont les suivants :

	Saison hivernale 2023-2024 (prix sans les taxes)
Benoit Gauvin	71 221,50 \$

ATTENDU QUE la soumission a été analysée et jugée conforme aux documents d’appel d’offres;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ :

D’octroyer un contrat d’un (1) an à Benoit Gauvin au montant de 71 221,50 \$ excluant les taxes pour la saison hivernale 2023-2024 pour le secteur Sommet Bleu.

16-06-23

**10.3 Octroi du contrat pour l’entretien hivernal des zones de réservoirs d’eau, parcs municipaux et rond-point**

ATTENDU QU’un appel d’offres par invitation a été envoyé le 9 mai 2023 à cinq (5) entrepreneurs de la Municipalité pour l’entretien hivernal des zones de réservoirs d’eau, parcs municipaux et rond-point;

- Zone de réservoir – secteur boulevard St-Sacrement;
- Zone de réservoir – chemin Redmond (secteur pont Redmond);
- Réservoir secteur 5<sup>e</sup> Avenue (entre les numéros 87-90, 5<sup>e</sup> Avenue);
- Parc municipal (secteur du pont Clark);
- Parc municipal (secteur privé Sommet Bleu);
- Stationnement du sentier La Visite (secteur 5<sup>e</sup> Avenue);
- Rond-point sur la route 371 (limites de Stoneham-et-Tewkesbury)

ATTENDU QUE deux (2) entrepreneurs ont déposé une soumission et que celles-ci ont été ouvertes publiquement le 30 mai 2023 à 11h en présence de Heidi Lafrance, directrice générale, Diane Lavalée, adjointe à la direction et Mélissa Ouellet, réceptionniste. Les résultats sont les suivants :

	Saison hivernale 2023-2024	Saison hivernale 2024-2025	Saison hivernale 2025-2026	Total (excluant les taxes)
Déneigement Clay Boyd	6 500,00	6 750,00	7 000,00	20 250,00
Benoit Gauvin	21 000,00	21 840,00	23 150,40	65 990,40

ATTENDU QUE les soumissions ont été analysées et jugées conformes aux documents d'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer un contrat de trois (3) ans au plus bas soumissionnaire étant Déneigement Clay Boyd (2633-5133 Québec inc.) pour le déneigement des réservoirs d'eau, parcs municipaux et rond-point pour les saisons hivernales 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026, et ce, au montant de 20 250 \$ excluant les taxes.

17-06-23

#### **10.4 Requête relative à l'entretien de certains chemins privés ouverts au public – rue des Pins, Parcs et Sources 2023-2027**

Une requête des représentants des propriétaires riverains des rues des Pins, Parcs et Sources a été reçue le 16 mai 2023 par Mme Sabrina Bonenfant et M. Martin Lapointe. La requête a été analysée et jugée conforme à la Politique relative à l'entretien de certains chemins privés ouverts au public présentement en vigueur.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavalée

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter la requête pour l'entretien hivernal et estival, et ce, selon les conditions de la Politique.

18-06-23

#### **10.5 Octroi du contrat pour des travaux de réparation et d'entretien de l'Hôtel de Ville**

ATTENDU QUE les éléments de bois sur l'Hôtel de Ville doivent être réparés et entretenus;

ATTENDU QUE ce projet fait partie des projets pour 2023 et que des sommes à cet effet sont prévues dans le budget 2023;

ATTENDU QUE des demandes de prix ont été faites auprès de deux fournisseurs, mais qu'un seul a été en mesure de déposer une soumission selon la disponibilité de la main-d'œuvre;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavalée

APPUYÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE mandater l'entrepreneur Construction Les Charpentistes inc. pour effectuer les réparations et les entretiens nécessaires sur les éléments de bois de l'Hôtel de Ville. La soumission a été présentée sous forme de tarif horaire et le coût total est estimé à 32 500 \$ excluant les taxes.

19-06-23

#### **10.6 Mise en vente de la remorque double essieux 2005**

ATTENDU QUE la Municipalité a fait l'acquisition d'une nouvelle remorque;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De mettre en vente par soumissions publiques la remorque double essieux 2005 au prix de départ de 1 500 \$.

L'avis de soumissions publiques sera envoyé par la poste sur tout le territoire et sur le site LesPacs.

20-06-23

**10.7 Résiliation de l'entente intermunicipale avec la Ville de Québec concernant la fourniture de services en matière de traitements de certaines matières résiduelles dans les installations de la Ville de Québec (résolution 111220)**

ATTENDU QU'en mars 2021, la Municipalité a signé une entente intermunicipale avec la Ville de Québec concernant la fourniture de services en matière de traitements de certaines matières résiduelles dans les installations de la Ville de Québec;

ATTENDU QUE la Ville de Québec désire modifier cette entente, entre autres, concernant les communications et les campagnes d'information aux citoyens, l'acquisition des sacs mauves et le calcul des quantités des résidus alimentaires et des ordures par ratio;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De résilier l'entente intermunicipale avec la Ville de Québec qui a été signée en mars 2021 concernant la fourniture de services en matière de traitements de certaines matières résiduelles dans les installations de la Ville de Québec en vue d'en conclure une nouvelle avec quelques modifications.

21-06-23

**10.8 Signature d'une nouvelle entente intermunicipale avec la Ville de Québec concernant la fourniture de services en matière de disposition de certaines matières résiduelles dans les installations de la Ville de Québec**

ATTENDU QUE la MUNICIPALITÉ a fait part à la VILLE de son intérêt à obtenir des droits en matière de disposition de certaines matières résiduelles, soit les ordures, les matières recyclables et les résidus alimentaires;

ATTENDU QUE la MUNICIPALITÉ souhaite conclure avec la VILLE une entente intermunicipale de façon à l'autoriser à disposer certaines matières résiduelles au Complexe de valorisation énergétique de la Ville et, à compter de la mise en service des équipements de traitement des résidus alimentaires, au Centre de biométhanisation des matières organiques;

ATTENDU QU'à la suite de la réception desdites matières résiduelles, la VILLE souhaite traiter ces matières afin d'en optimiser leur valorisation;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le Maire Brent Montgomery et Heidi Lafrance, directrice générale et greffière-trésorière, à signer une entente intermunicipale avec la Ville de Québec concernant la fourniture de services en matière de disposition de certaines matières résiduelles dans les installations de la Ville de Québec. Cette entente est d'une durée de 10 ans.

22-06-23

**10.9 Signature d'une entente intermunicipale avec la Ville de Québec concernant la fourniture des sacs pour la collecte des résidus alimentaires en vue de leur traitement au Centre de biométhanisation des matières organiques**

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite acquérir les sacs nécessaires aux fins de la collecte des résidus alimentaires en vue de leur traitement au Centre de biométhanisation des matières organiques;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le Maire Brent Montgomery et Heidi Lafrance, directrice générale et greffière-trésorière, à signer une entente intermunicipale avec la Ville de Québec concernant la fourniture des sacs pour la collecte des résidus alimentaires en vue de leur traitement au Centre de biométhanisation des matières organiques. Cette entente est d'une durée de 10 ans.

23-06-23

**10.10 Octroi du contrat pour les services de contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet de réfection chemin Redmond 2023**

ATTENDU QUE la Municipalité à octroyer le contrat de services professionnels à la firme Englobe pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour les travaux de réfection du chemin Redmond;

ATTENDU QUE la Municipalité a fait une demande de prix à Englobe concernant le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre de ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer le contrat pour les services de contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet de réfection du chemin Redmond 2023 à Englobe au montant de 15 321 \$ excluant les taxes.

24-06-23

**10.11 Acquisition d'un planteur de poteaux**

ATTENDU QU'il est nécessaire de faire l'acquisition d'un planteur de poteaux pour le Service des travaux publics;

ATTENDU QUE ce projet fait partie des projets pour 2023 et qu'un montant de 3 500 \$ est prévu dans le budget 2023;

ATTENDU QUE des demandes de prix ont été faites auprès de deux (2) fournisseurs et que la soumission la plus basse est de 5 176,43 \$ excluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller David Hogan

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE faire l'acquisition d'un planteur de poteaux de la compagnie Brandt au montant de 5 176,43 \$ excluant les taxes.

D'effectuer un virement budgétaire du poste de grand livre 23 09000 726 Autres immobilisations au poste 23 04001 725 au montant de 2 000 \$.

**11. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

---

**11.1 Rapport des permis délivrés pour le mois de mai 2023**

Un total de 19 permis a été délivré pour le mois de mai 2023 :

1	Nouvelle résidence
2	Agrandissement d'un bâtiment principal
1	Clôture
4	Bâtiment complémentaire
1	Installation septique
1	Puits
3	Patio/galerie
5	Piscine
1	Rénovation bâtiment principal

**11.2 Rapport de l'Inspecteur municipal – M. Stacy Gagné**

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

25-06-23

**11.3 Dérogation mineure – lot 6 466 159**

Cette dérogation mineure consiste à confirmer la délivrance d'un permis de construction pour une résidence inclinée de 180 degrés par rapport à la rue alors que la réglementation permet un maximum d'inclinaison de 30 degrés avec accès par les propriétés voisines.

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de construction a été déposée en même temps que la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise deux points : l'inclinaison de la résidence de 180 degrés par rapport à la rue et l'accès par autres propriétés;

CONSIDÉRANT QUE le but de la demande est d'éviter de circuler dans une zone vingtenaire, centenaire, un cours d'eau, un milieu humide et d'éviter l'abattage d'arbres supplémentaires;

CONSIDÉRANT QU'une servitude est déjà existante sous le numéro 26 754 018 qui autorise ledit lot à accéder à la propriété par le lot 6 466 158, 6 466 157 et le lot 6 466 156;

CONSIDÉRANT QUE le plan de construction et d'installation septique est conforme à la réglementation municipale et provinciale;

CONSIDÉRANT QUE la maison ne sera pas visible du chemin Redmond;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation actuelle crée un préjudice majeur au propriétaire qui devrait traverser plusieurs milieux hydriques détruisant ainsi plusieurs milieux protégés;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure n'aura pas d'impact majeur sur les voisins étant tous dans la même situation;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne contrevient pas aux objectifs du Plan d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavalée

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter la demande de dérogation mineure pour le lot 6 466 159 du cadastre officiel de Saint-Gabriel-de-Valcartier la demande de permis de construction, et ce, selon la recommandation du CCU.

26-06-23

#### **11.4 Dérogation mineure – lot 6 378 061**

Cette dérogation mineure consiste à confirmer la délivrance d'un permis de lotissement pour un terrain dont la façade serait de 26,93 mètres alors que la réglementation exige une façade minimale de 50 mètres.

**CONSIDÉRANT QUE** la demanderesse a déposé une demande de dérogation mineure dans le but de rendre conforme à la réglementation municipale sa propriété;

**CONSIDÉRANT QU'**actuellement, l'immeuble de la demanderesse, à savoir le lot 6 378 061, est dérogoire quant au nombre de bâtiments principaux situés sur la propriété, ainsi que pour le nombre de chambres en location court terme et long terme;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente demande de dérogation mineure permettrait la création de trois lots, chacun comportant un bâtiment principal;

**CONSIDÉRANT QUE** les trois lots projetés qui figurent au plan-projet de lotissement daté du 26 janvier 2023 annexé aux présentes, les lots étant identifiés comme étant les parcelles 1, 2 et 3;

**CONSIDÉRANT QUE** suivant ce plan-projet de lotissement, le lot numéro 3 déroge aux dispositions de 23.05 mètres quant à son frontage ainsi que sa forme, d'où la demande de dérogation mineure de la demanderesse;

**CONSIDÉRANT QU'**au début des années 1990, la propriété de la demanderesse était composée de deux lots : le lot 900, appartenant à au chant de la rivière et le lot 872-5, appartenant au mat des équerres;

**CONSIDÉRANT QUE** l'usage fait par le passé était de l'hébergement champêtre;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a autorisé la création d'un maximum de 5 chambres dans un bâtiment complémentaire sur le lot 900 en 1999;

**CONSIDÉRANT QU'**une réforme cadastrale a eu lieu entre 2003 et 2004 joignant les deux lots mentionnés précédemment pour créer le lot 5 283 355, sur lequel sont situés les deux bâtiments principaux ainsi que le bâtiment complémentaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité n'avait pas été avisée de la création du lot 5 283 355 lors de la rénovation cadastrale;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a toléré l'usage qui en était fait et cela sur plus de 20 ans ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a un patrimoine bâti sur la propriété, et que les bâtiments sont présents sur les lieux depuis une vingtaine d'années;

**CONSIDÉRANT QUE** l'application de la norme visée par la présente demande de dérogation mineure a pour effet de causer à la demanderesse un préjudice sérieux, puisque cela entraînerait la nécessité pour elle, entre autres, de démolir le bâtiment complémentaire, entraînant des frais importants ainsi qu'une perte de valeur conséquente de la propriété ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation mineure ne vise que le frontage minimal en ce qui concerne le lot projeté identifié comme étant la parcelle numéro 3 au plan-projet de lotissement, ainsi que la forme de ce lot;

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation mineure demandée respecte les objectifs du Plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** l'autorisation de la demande de dérogation mineure ne portera pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété, et qu'elle n'aura pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publique ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavalée

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter la demande de dérogation mineure pour le lot 6 361 165 du cadastre officiel de Saint-Gabriel-de-Valcartier la demande de permis de construction, et ce, selon la recommandation du CCU avec les conditions suivantes, lesquelles devront être remplies avant que le permis de lotissement ne soit délivré, conformément à l'article 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

**Pour la Parcelle numéro 2 identifiée au plan projet de lotissement :**

1. L'ancien terrain de tennis en gravier devra être retiré et la surface devra être engazonnée;
2. La demanderesse devra fournir à la Municipalité un plan de l'aire de stationnement projetée et de l'allée d'accès reliant la propriété à la 5<sup>e</sup> avenue, visant à desservir le bâtiment localisé sur la parcelle, et aménager ledit stationnement ainsi que l'allée d'accès à même la parcelle numéro 2. L'allée d'accès et le stationnement devront être conformes à la réglementation en vigueur;

La demanderesse devra également procéder à l'engazonnement complet de la superficie du terrain qui ne sera pas utilisée à des fins de stationnement ou d'allée d'accès;

3. La demanderesse devra avoir muni la parcelle numéro 2 d'une installation septique complète et conforme à la réglementation en vigueur, visant à desservir le bâtiment situé sur ladite parcelle;
4. La demanderesse devra faire les travaux requis de manière à ce que le bâtiment situé sur la parcelle numéro 2 soit en tous points conforme à la réglementation municipale en vigueur.

**Pour la Parcelle numéro 3 identifiée au plan projet de lotissement :**

1. La demanderesse devra fournir un plan de l'aire de stationnement projetée et de l'allée d'accès reliant la propriété à la 5e avenue visant à desservir le bâtiment localisé sur la parcelle, et aménager ledit stationnement ainsi que l'allée d'accès à même la parcelle numéro 3.

L'allée d'accès et le stationnement devront être conformes à la réglementation en vigueur et devront être situés le long de la ligne est de l'immeuble, tel qu'illustré au plan-projet de lotissement.

La demanderesse devra également procéder à l'engazonnement complet de la superficie du terrain qui ne sera pas utilisée à des fins de stationnement ou d'allée d'accès;

2. La demanderesse devra fournir à la municipalité un rapport d'expertise réalisé par un professionnel compétent en la matière attestant de la conformité de l'installation septique desservant le bâtiment situé sur la parcelle numéro 3, suivant un maximum de 5 chambres destinées à la location, ou dans le cas contraire, la demanderesse devra avoir muni la parcelle numéro 2 d'une installation septique complète et conforme à la réglementation en vigueur, visant à desservir le bâtiment situé sur ladite parcelle ;
3. La demanderesse devra faire les travaux requis de manière à ce que le bâtiment situé sur la parcelle numéro 3 soit en tous points conforme à la réglementation municipale en vigueur.

27-06-23

**11.5 Adoption de la Politique de tournage cinématographique ou publicitaire**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reçoit depuis quelques années des demandes en lien avec des tournages cinématographiques;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire se doter d'un outil réglementaire pour assurer une saine gestion et diminuer les impacts sur la population;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire se doter d'une politique pour s'assurer que les frais pouvant être impactés par le plateau de tournage soient entièrement assumés par la production;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la Politique de tournage cinématographique ou publicitaire.

**12. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

---

**12.1 Rapport de la directrice du Service des sports et loisirs – Mme Pamala Laberge  
Camp de jour 2023 :**

Inscriptions Camp de jour 2023	
Grand total Semaine 1	155
Grand total Semaine 2	191
Grand total Semaine 3	186
Grand total Semaine 4	164
Grand total Semaine 5	140
Grand total Semaine 6	136
Grand total Semaine 7	142
<b>Nombres d'enfants total tout l'été</b>	<b>224</b>

28-06-23

**12.2 Octroi du contrat pour le transport du camp de jour**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer le contrat pour le transport du camp de jour 2023 pour la période du 3 juillet au 11 août à Transport Richard Picard enr. pour la somme de 21 600 \$ plus les taxes applicables considérant la qualité du service depuis de nombreuses années pour la Municipalité.

29-06-25

**12.3 Programme d'aide financière aux marchés publics 2023 – Entente sectorielle – Développement des activités agricoles et agroalimentaires de la Capitale-Nationale et de Lévis 2023-2025**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller David Hogan

APPUYÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière aux marchés publics 2023, programme rendu possible grâce à l'Entente sectorielle du Développement des activités agricoles et agroalimentaires de la Capitale-Nationale et de Lévis 2023-2025 et d'autoriser la coordonnatrice du Service des sports et loisirs, Mme Véronique Charbonneau, à signer les documents relatifs au projet et à la demande.

30-06-25

**12.4 Programme d'aide financière en culture – « Animation Marchés publics 2023 », « Les jeudis en folie! » et la « Fête familiale 2023 »**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le dépôt des projets « Animation Marchés publics 2023 », « Les jeudis en folie » et la « Fête familiale 2023 » dans le cadre du programme d'aide financière versée par la MRC de la Jacques-Cartier « Entente de développement culturel et Fonds culturel régional » et d'autoriser la directrice du Service des sports et loisirs, Mme Pamala Laberge, à signer les documents relatifs aux projets et aux demandes.

**13. MRC ET DOSSIERS RÉGIONAUX**


---

La prochaine séance du conseil des maires se tiendra le 21 juin 2023 à 19h.

**14. AFFAIRES DIVERSES**

---

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

**15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 20 h 50.

---

Shelley MacDougall  
Mairesse suppléante

---

Heidi Lafrance  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière

*Je, Brent Montgomery, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de la l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*